COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

Le 18 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Véronique DANJON, Maire de la Commune.

Présents : DANJON Véronique – LANCKRIET Dominique – BARBIER Nathalie – BROUSSE Vincent BROUSSE Christine – ELLISON Fabienne – MACHU Myriam (arrivée 20h56) MINOST Damien - MINOST Gatien - LANCKRIET Floriane	
Absents	**Pouvoirs**
BENOIST Patrick MACHU Myriam – Excusée – arrivée 20h56	DANJON Véronique Sans
Secrétaire de séance : MINOST Damien	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 20h

******

1) Signature de la feuille de présence
2) Désignation du secrétaire de séance
3) Approbation du compte rendu du conseil du 28 octobre 2026

Madame la Maire demande au Conseil l'ajout d'une délibération concernant la convention de coopération liée au PICS (Plan Intercommunale de Sauvegarde)

******

1) EGLISE Phase 3 – Accessibilité et ouverture

La Maire rappelle que les derniers travaux de l'église qui permettraient sa ré-ouverture, dans le cadre d'une désaffectation, consiste à la mise en accessibilité indissociable des travaux de revêtement du sol.

Elle rappelle que les travaux entrent toujours dans le champ de la DETR (subvention versée par l'Etat), que la Sous-préfète lui a conseillé de re-deposer une demande à ce titre.

Elle informe avoir pris contact avec le Département et la Communauté de Communes pour s'assurer que ces travaux sont également éligibles à deux autres subventions, respectivement « Village de l'Yonne + » (liée à la signature de la convention Pacte de Territoire) et le fonds de Concours.

Elle présente un plan de financement tel que défini ci-dessous et propose aux conseillers de l'approuver

DEPENSES		**RECETTES**	
Revêtement pavage	49 890 €	Etat – 50 %	33 520 €
Parvis accès ext- PMR	9 800 €	Département – 20 %	13 408 €
Maîtrise d'œuvre	4 850 €	CCYN – 10%	6 704 €
Mission SPS	1 000 €	Fonds propres – 20 %	13 408 €
Bureau de contrôle	1 500 €		
	67 040 €		67 040 €

Suite à une question sur la désaffectation, elle confirme que le dossier de demande a été envoyé le 5 novembre dernier en recommandé avec accusé de réception mais que l'accusé n'est pas encore revenu en Mairie.

Après interrogation, il est bien attendu et confirmé par tous, que les travaux seront faits si la désaffectation est accordée.

- ⇨ Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés (9 +1), le conseil municipal approuve le plan de financement et autorise la Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2027 pour un montant de 33 520 €.
- ⇨ Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés (9 +1), le conseil municipal

  -> autorise la Maire à signer la convention Pacte de territoire 2027-2029

  -> approuve le plan de financement et autorise la maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de « Village de l'Yonne + » pour un montant de 13 408 €
- ⇨ Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés (9 +1), le conseil municipal approuve le plan de financement et autorise la Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Yonne Nord, au titre du fonds de concours, pour un montant de 6 704 €

2) PICS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX EN PERIODE DE CRISE

La Maire expose que dans le cadre du PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde), la CCYN propose aux communes membres de signer une convention de coopération afin de mettre à disposition gratuitement les moyens communaux et intercommunaux en période de crise (sauf consommables en cas d'utilisation).

Les moyens s'appuieront sur les PCS (Plan Communal de Sauvegarde), réalisés par les communes et la CCYN, et chaque commune sera soumise à une révision annuelle afin d'être sûre de disposer des moyens proposés en cas de crise – la demande de mise à disposition sera faite auprès de CCYN qui priorisera les demandes

La convention a été adressée aux conseillers en amont de la réunion.

Elle rappelle le principe du Plan communal de Sauvegarde qu'il a fallut mettre en place afin d'anticiper les ressources et les actions si la commune vivait une expérience de crise (incendie, inondation etc...)

Elle explique que la commune n'a pas beaucoup de moyens matériels et que cette convention serait plutôt bénéfique à la Commune.

Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés (9 +1), le conseil municipal autorise la Maire à signer la convention de coopération relative à la mise à disposition de moyens communaux et intercommunaux en période de crise.

3) QUESTIONS DIVERSES

3-1) Orange – Fibre et câbles

Après maintes relances et déboires, la secrétaire a eu un interlocuteur « humain » qui a permis de régler, en 2 jours, le problème de poteaux Rue Blanche (sinistre datant du mois de mai) et qui s'est engagé à régler les autres dossiers (Rues Château d'eau, du Crot et Neuve) dans les plus brefs délais.

Un conseiller fait remarquer un problème d'alarme qui ne se déclenche plus.

Il s'interroge sur la possible coïncidence avec le changement de poteau Rue Blanche supportant un boîtier fibre qui aurait pu être endommagé.

Il suggère également que nous leur soumettions l'idée de retendre tous les câbles des diverses rues lors de leurs prochaines interventions.

3-2) Halloween

Belle journée, une vingtaine d'enfants et des parents qui ont aidé pour les jeux. La journée s'est terminée en beauté par un petit spectacle surprise d'un administré de la rue des Iris, déguisé en pirate, pour la joie des enfants et des parents. Un grand merci à ce monsieur.
La Maire remercie la conseillère et sa fille qui ont aidé pour l'installation. L'opération sera renouvelée et améliorée en 2027 car toutes les rues n'ont pas être visitées, certains enfants étant fatigués de marcher.
Un montage photo a été réalisé et mis en ligne sur Intramuros (l'autorisation des parents avait été demandée précédemment pour la diffusion des images)

3-3/ Cérémonie du 11 novembre

La Maire, empêchée ce jour, remercie vivement toute l'équipe des conseillers qui a pris en charge le déroulement de cette cérémonie.

Une trentaine de personnes se sont déplacées, parmi elles de nouveaux habitants et des enfants.

Elle remercie également l'entreprise d'espaces verts Rémi Elec, qui a dégagé du temps en dernière minute pour le nettoyage du cimetière en cette occasion.

20h56 : arrivée de Myriam MACHU

3-4/ Noël

La Maire informe le conseil des inscriptions pour le spectacle de magie, 16 enfants de 2 à 10 ans qui recevront un cadeau remis par le « Père Noël », accompagnés de 16 adultes et 6 frères et sœurs.

La salle sera décorée le dimanche 29 décembre, un point est fait sur les personnes pouvant aider.

Un conseiller va se renseigner pour les deux sapins extérieurs.

Un autre conseiller est commissionné pour rassembler les décorations et les rallonges extérieures en vue de l'illumination des rues qui aura lieu le 2 décembre.

Concernant les aînés, les flyers pour choisir les menus ont été distribués et commencent à revenir en Mairie, la date butoir est le 28 novembre. 26 participants ont été comptabilisés.

3-5/ Fenêtres salle des archives

Les deux fenêtres de la salle des archives étant usées et ne fermant plus, un adjoint s'est occupé du dossier et un devis a été signé par la Maire pour un montant de 3 003.76 €HT auprès de PBF.

La salle est également utilisée pour des réunions.

3-6/ Salle des fêtes – lave-vaisselle

La Maire informe le conseil, d'une nouvelle remarque sur le dysfonctionnement du lave-vaisselle lors de la dernière location. Le conseiller en charge des locations confirme qu'il fonctionne mais les gens ne savent pas s'en servir correctement malgré la procédure.

Ce problème est récurrent car il s'agit d'un matériel destiné aux professionnels et il convient de prendre une décision ferme et définitive sur le sort de cet appareil.

Il est décidé de le revendre et d'investir dans un lave-vaisselle traditionnel doté d'un programme court.

Un conseiller évoque la nécessité de remplacer le petit frigo blanc qui donne des signes de faiblesse.

Un adjoint va récupérer la facture d'achat du lave-vaisselle et s'occuper du dossier.

3-7/ Sel et lame de déneigement

La Maire attire l'attention sur un dossier en cours depuis 2 mois, concernant les interventions de déneigement.

Nous savons que l'agriculteur qui était en charge du déneigement ne souhaite plus s'en occuper.

La lame qui était utilisée n'est plus en état, il conviendrait soit de la réparer, soit d'investir dans une nouvelle lame et de conventionner avec un nouvel agriculteur.

La Maire a pris contact avec le village voisin pour une mutualisation de la lame et une convention avec un agriculteur. Elle attend la réponse et informera le conseil du suivi du dossier.

Un conseiller va faire un point sur le stock de sel et précise qu'il faut se renseigner sur une possible commande groupée auprès de la CCYN.

3-8/ Eclairage public – Rue du Château d'eau

Une conseillère interroge l'adjoint en charge du dossier, qui confirme qu'il relance le SDEY continuellement.

Le syndicat semble démuni face au problème et attend toujours une réponse du niveau supérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 21h34.

Mme la Maire
Véronique DANJON

MAIRIE DE PAILLY
89140 YONNE